

EN COUR DE RÉVISION

Importante décision sur un droit de propriété médicale

La cour de Révision composée pour le terme présent des honorables juges Taschereau, président, Gill et Lemieux, vient de confirmer le jugement rendu naguère en cour Supérieure, par lequel le droit de propriété qu'a M. B. E. McGale sur toutes les préparations médicales de feu le Dr Coderre était officiellement consacré.

Comme on le sait, un jour le Dr Coderre vendit à M.



DR J. EMERY CODERRE.

McGale la formule de ses médecines et le droit exclusif de les manufacturer et annoncer en y mettant son nom.

Or, il y a quelques années, une compagnie entreprit la manufacture et la vente des pilules du Dr Coderre. Ce que voyant, M. McGale s'adressa aux tribunaux pour obtenir que cet accaparement prenne fin. Ce fut la cause McGale *versus* Simard et Mignault.

Le 4 janvier dernier l'honorable juge Doherty rendit un jugement dont voici la substance :

Les défendeurs n'ont aucun droit de se servir du nom du Dr Coderre pour ces dites pilules vu qu'il n'en a jamais ni préparées ni lancées sur le marché. Personne autre que M. McGale ne possède le droit de se servir de ce nom pour les préparations médicales.

Le juge Doherty accorda un bref d'injonction interdisant aux défendeurs de se servir du nom du Dr Coderre et de l'annoncer.

Les défendeurs en appelèrent à la cour de Révision qui vient de donner une seconde fois raison à M. McGale.

C'est un jugement d'autant plus précieux que la valeur des préparations du Dr Coderre a une renommée d'excellence admise sur tout le continent.

Le Dr Coderre fut l'un des principaux professeurs de matière médicale de la métropole ; sa pratique était des plus vastes ;

il était le médecin visiteur et consultant de l'Hôtel-Dieu ; il était par excellence le médecin des familles ; on l'appelait partout en consultation et sa profonde expérience l'avait amené à composer des spécifiques qui furent bientôt prescrits par les meilleurs médecins, par les professeurs de nos facultés médicales eux-mêmes.

On comprend donc tout ce que la propriété de ces remèdes a de valeur. Attacher le nom du Dr Coderre à une préparation médicinale, c'est donner à cette préparation la plus grande garantie possible.

Voilà bien ce qui donne une extrême importance à la décision de la cour de Révision.

M. McGale reste donc le propriétaire incontesté de toutes les formules et préparations dues à la science géniale du plus grand expert en médicamentation : le Dr Coderre.

LE MÊME CAS

Le mendiant.—J'ai une famille nombreuse qui en est à se demander d'où lui viendra le prochain repas.

Serrelapoigne.—Dans le même cas chez nous. Ce matin ma femme a décidé de changer de boucher.

PAS EN TOUT

Le patron.—Je vais être obligé de renvoyer le *storeman*. Trop paresseux...

Le caissier.—Lent en tout !

Le patron.—Non, pas en tout, il est très prompt à se fatiguer.

OBSERVATION

C'est quand il est poursuivi pour rupture de promesse de mariage qu'un homme découvre combien il est pauvre.

ANALOGIE

Un homme qui se remarie doit être quelque peu spéculateur.

L'ENFANT TERRIBLE

M. Mathurin.—Que feras-tu quand tu sera grand !

Toto.—Je ne sais pas, mais une chose est certaine c'est que je ne poserai pas aux petits garçons des questions auxquelles ils ne peuvent répondre.

UN PROCÉDÉ NOUVEAU

Certain village d'en bas possède un jeune homme aux idées peu banales. L'autre jours il va inviter une jeune fille pour un tour de voiture, prend un chemin de traverse et au bout de sept milles dit à la jeune fille :

—Promettez-moi de m'épouser, ou bien je vais vous laisser retourner à pied.

Les banes seront prochainement publiés.



Guérissent CORS et VERRUES

Le seul remède sûr, rapide et efficace pour Cors et Verrues. Ni douleur, ni marque. Envoyé franco sur réception du prix. Adressez



B. E. MCGALE, MONTREAL.